

CAMBRIOLAGES

Au cours du week-end, **de nombreux cambriolages ont été commis en Côte-d'Or** et ont ciblés des résidences principales. Le ou les auteurs sont entrés par effraction **en brisant le barillet de la porte d'entrée voire en forçant une issue** (fenêtre, porte fenêtre, porte de garage).

Les vols portent principalement sur du numéraire et des bijoux.

Ces faits sont vraisemblablement à l'origine d'une délinquance itinérante en provenance de l'Europe de l'Est.

Soyez particulièrement vigilant et signalez immédiatement à la gendarmerie tout comportement suspect en composant le 17 (stationnement de véhicules inhabituels à proximité des habitations, rôdeurs...). Dans la mesure du possible observez le nombre d'individus, leur description physique et le ou les véhicules utilisés (marque, type, immatriculation...).

Conseils

- vérifiez la fermeture de tous vos accès (portes, portails, portillons et fenêtres) ;
- fermez vos volets même pour une absence de courte durée, notamment ceux à l'arrière de votre habitation où les cambrioleurs sont à l'abri des vues ;
- **renforcez vos systèmes de fermeture (barillets résistants à l'effraction "norme NFA2P**", verrous supplémentaires, barreaux, barres de renfort...)** ;
- multipliez les systèmes de protection mécanique qui freineront les cambrioleurs afin de les dissuader ;
- ne négligez aucun accès même ceux en hauteur ;
- ne laissez aucun objet traîner aux abords de votre habitation qui faciliterait l'action des cambrioleurs (outils, échelle...)
- **ne laissez pas de numéraire à votre domicile ;**
- **utilisez un coffre-fort, non visible, pour vos bijoux et objets de valeur voire emportez-les avec vous ou confiez-les à une personne de confiance ;**
- ne laissez jamais vos clés, moyens de paiement, carte vitale... à proximité de l'entrée ou de manière visible, mettez-les à l'abri ;
- vérifiez le bon fonctionnement de vos systèmes d'alarme et de vidéoprotection si vous en disposez ;
- informez vos voisins de vos absences prolongées, ceux-ci exerceront une surveillance naturelle de votre habitation ;
- faites relever votre courrier ;
- limitez vos publications sur les réseaux sociaux indiquant votre absence ou donnant des informations sur votre vie personnelle.